

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_306

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

RENOVATION DES  
LOGEMENTS AU GROUPE  
SCOLAIRE LES SALBES

APPROBATION DU LOT N° 2  
METALLERIE

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**RENOVATION DES LOGEMENTS AU GROUPE SCOLAIRE  
LES SABLES  
APPROBATION DU LOT N°2 : METALLERIE**

André CHAUVET, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité, et de la sécurité, expose à l'assemblée.

Lors de la séance du 21 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés concernant les lots n°1, 3 et 4 pour les travaux de rénovation des logements au groupe scolaire les Sables.

Le lot n°2 : métallerie a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité et a été relancé en marché sans publicité ni mise concurrence préalable suivant l'article R.2122-2 du code de la commande publique.

Après la consultation directe de plusieurs entreprises, l'offre de la société VERVAS METAL présente toutes les garanties. Il est proposé de retenir la société suivante :

**Lot 02 : Métallerie**

Entreprise VERVAS METAL – 42300 ROANNE,

pour un montant de 8 565,00 € HT

**10 278,00 € TTC**

A titre indicatif, les travaux de l'opération ont débuté en octobre 2023 pour une durée de deux mois.

Le montant global des travaux est de 117 575,03 € HT soit 141 090,03 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve le marché lot n°2 : métallerie concernant les travaux de rénovation au groupe scolaire les Sables avec la société VERVAS METAL ;

2°) dit que ledit marché est conclu pour un montant de 10 278 € TTC

3°) autorise le maire à le signer ;

4°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

5°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,  
Delphine DEBATISSE

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN